

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni le vendredi 19 décembre 2016 à 18 heures 30, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A. Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., Mme THÉBAULT S, Mme VASSEUR V.

Absents excusés : M. BOCQUEZ O. qui a donné pouvoir à M. FARDEAU B., M. SORET R. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. DELALOY Philippe est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de cadrage relative à la gestion mutualisée de l'instruction des autorisations et actes du droit des sols entre la Commune de Férolles et la Communauté de Communes des Loges. Cette convention fixe le champ d'application, les modalités d'organisation pour les instructions d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de construire, de démolir....) confiées au service commun géré par Les Loges, les missions respectives de la commune et du service, les responsabilités et les modalités d'intervention dans les cas de contentieux et de recours.

L'adhésion au service commun ne modifie ainsi en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et délivrances des décisions qui restent du seul ressort du Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit d'adhérer au service commun mis en place par la Communauté de Communes des Loges à compter du 1er janvier 2017, approuve les termes de la convention, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Il est proposé aux membres présents de délibérer sur les tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Monsieur le Maire propose des tarifs mieux adaptés aux familles avec différentes options, à savoir :

- un élargissement des barèmes d'inscription en fonction du niveau du quotient familial pour l'ensemble des périodes de vacances.
- des tarifs dégressifs pour les inscriptions concernant plusieurs semaines lors des vacances d'été.
- une nouvelle proposition tarifaire concernant les trois petites semaines de vacances (hiver, printemps et automne) sans service de repas.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les nouvelles grilles tarifaires seront disponibles en mairie et sur le site de la Commune (www.ferolles.fr)

DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2016

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative concernant l'imputation d'une dépense inscrite sur le budget de fonctionnement vers le budget d'investissement. De plus, il est proposé l'ajout d'un article sur le budget d'investissement pour le renouvellement de matériels d'éclairages publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget de la Commune en section d'Investissement :

- Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles
 - Article D 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : - 12 600 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles
 - Article D 2031 – Frais d'études : + 2 600 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours
 - Article D 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : + 10 000 €

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la réunion de la Commission en charge des voiries du 09/12/2016. Faisant suite à l'étude de diagnostic du réseau d'éclairage public, il est proposé de renouveler plusieurs points lumineux par des candélabres intégrant un système LED, moins énergivore.
Cette première phase d'équipement sera opérée rue des Châtaigniers et route du Martroi pour un montant de 3993,60€ TTC.
Un programme d'investissement sera ensuite étudié et budgété pour le programme de travaux 2017.
Un passage de l'entreprise ISI ELEC en vue du renouvellement des ampoules usagées et des candélabres défectueux sera effectué au début de janvier 2017 par l'entreprise ISI ELEC.
- La réparation de la canalisation de chauffage des bâtiments de l'école a été effectuée par l'entreprise HOURY (plomberie) pour un montant de 1848 € TTC.
- Monsieur le Maire fait part de la réception de quatre plis pour l'appel d'offre relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local commercial. La Commission des travaux du 16/12/2016 propose de rencontrer chaque architecte, comme le prévoit le cahier des charges, pour déterminer le cabinet qui sera retenu.
- Le 02 décembre 2016 dans le cadre du téléthon, une action solidaire organisée en partenariat avec les élèves de la MFR (Maison Familiale Rurale) et les élèves des écoles de Férolles a pris la forme d'un marché de Noël et a permis de récolter la somme de 419 €.
- Les services de la Préfecture du Loiret ont organisé un exercice intrusion et attentat le 09 décembre dernier au sein de la Maison Familiale Rurale de Férolles. Cet exercice a permis de tester la chaîne d'alerte et de secours si un tel événement survenait en milieu rural.
- Selon les dernières données de l'INSEE, la population totale de Férolles au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 1 280 habitants (1 196 habitants pour ce qui concerne la population municipale et 84 habitants pour la population comptée à part).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DELALOY fait part d'un problème récurrent de stationnement sur le chemin piétonnier route de la Ferté.
- Mme THÉBAULT informe également de stationnements gênants de camions au niveau des silos.
- Mme MARPEAUX fait part des réunions du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret et de la Commission Locale de l'Eau qui ont mené à l'élaboration de fiches concernant l'entretien et la gestion des milieux aquatiques.
Une rencontre ayant pour thème « le désherbage mécanique » a été organisée sur une exploitation agricole de la Commune.
Une réflexion sur l'achat de matériel de binage thermique pour les services municipaux est envisagée pour palier à l'utilisation de produits phytosanitaires.



Bientôt 16 ans ! pensez au recensement

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire

